



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Aisne



# APPEL A PROJETS

«SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX»

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 14 MAI 2021

# 01 CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

---

En 2019, la France compterait environ onze millions d'aidants familiaux, soit un français sur cinq. Ils soutiennent au quotidien l'un de leur proche devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap ou d'une maladie.

Dans 90% des cas, l'aidant soutient un membre de sa famille, principalement ses parents. Cela représente une charge importante et parfois lourde au quotidien.

Bien souvent, les aidants n'expriment pas leur besoin de soutien soit par méconnaissance des dispositifs d'aide existants, soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de l'exprimer.

Ce rôle d'aidant nécessite soutien, accompagnement et répit pour mieux aider.

La CPAM de l'Aisne lance un appel à projets à destination des associations dont les actions portent sur le soutien aux aidants familiaux.

L'objectif est de permettre de lancer, développer ou pérenniser des programmes d'actions à destination des aidants en matière de formation, information, répit, soutien psychologique, accompagnement aux soins, conciliation vie professionnelle et rôle d'aidant, coordination des aidants professionnels et non professionnels...

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de cette démarche d'accompagnement et de soutien aux aidants familiaux.

## 02 CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

---

### A. Caractéristiques des candidats

L'appel à projets s'adresse aux associations ou groupements d'associations :

- > À caractère sanitaire et social ;
- > Régulièrement déclarés ;
- > Poursuivant un but d'intérêt général et non lucratif ;
- > Œuvrant dans la circonscription de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne.

## B. Objectifs de l'appel à projets

### Thématique

Les candidats proposeront des solutions structurées permettant la mise en place d'actions de proximité sur le thème du soutien aux aidants familiaux.

### Public bénéficiaire

Les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap sur le territoire axonais.

# 03 MODALITÉS D'EXAMEN ET DE FINANCEMENT

---

## A. Examen des projets et financement

L'appel à projets s'adresse aux associations ou groupements d'associations :

Suite au dépôt des candidatures, **des échanges seront organisés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021** avec la Commission des appels à projets partenariaux afin d'examiner les contours, les objectifs et l'éligibilité des projets.

La commission décidera des projets retenus et des financements alloués pour une **mise en œuvre des dispositifs sur l'année 2021**.

Le financement d'un projet est fonction de son intérêt pour la Caisse primaire, du besoin réel de l'association de disposer d'une subvention de l'Assurance Maladie, de la capacité de l'association à mener le projet à bien, de la rigueur et de la transparence de sa gestion et de la régularité de son fonctionnement interne.

La subvention attribuée doit être affectée au financement du projet et ne peut couvrir des frais de fonctionnement structurel ou d'investissement de l'association.

Par ailleurs, il est attendu :

- > que les moyens (matériels et humains) fournis par les candidats soient détaillés avec précision ;
- > que des indicateurs de résultats soient proposés par les candidats ;
- > que les candidats dont le projet aura été retenu fassent état du partenariat développé avec la Caisse primaire à l'occasion de leurs actions de communication auprès de leurs partenaires ou du public.

Les associations financées seront invitées à retourner deux questionnaires d'évaluation du dispositif développé courant 2022. Les indicateurs de résultats seront analysés par la Caisse primaire qui se positionnera sur le renouvellement de la subvention ou sur la restitution de tout ou partie des sommes versées dans l'hypothèse où le projet n'aura pas été ou n'aura été que partiellement réalisé.

## 04 MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

---

Les associations souhaitant répondre à l'appel à projet sont invitées à contacter la Caisse primaire à l'adresse :

[ass.cpam-aisne@assurance-maladie.fr](mailto:ass.cpam-aisne@assurance-maladie.fr)

Un formulaire de demande de subvention leur sera adressé.

**Le formulaire et les pièces constitutives du dossier devront impérativement être adressés à la Caisse primaire pour le 14 mai 2021 au plus tard, de manière dématérialisée.**